

Références bibliographiques Circulaire Frontières :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ et DES SPORTS Direction générale de l'offre de soins

Sous direction de la régulation de l'offre de soins

INSTRUCTION N°DGOS/R/2010/201 DU 15 JUIN 2010 relative aux conditions de facturation d'un groupe homogène de séjour (GHS) pour les prises en charge hospitalières de moins d'une journée ainsi que pour les prises en charge dans une unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD).

Date d'application : immédiate

NOR : SASH1015840J

Classement thématique : Etablissements de santé



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction de la régulation de l'offre de soins

Bureau de la synthèse organisationnelle et financière (R1)

Direction de la Sécurité Sociale

Sous-direction du financement du système de soins

Bureau Etablissements de santé et établissements médico-sociaux (1A)

INSTRUCTION N° DGOS/R1/DSS/1A/2020/52 du 10 septembre 2020 relative à la gradation des prises en charge ambulatoires réalisées au sein des établissements de santé ayant des activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile.

Date d'application : immédiate

NOR : SSAH2007743J

Classement thématique : établissements de santé

Validée par le CNP, le 6 mars 2020 - Visa CNP 2020-13

Circulaire DHOS/F1/MTAA n° 2006-376 du 31 août 2006 relative aux conditions de facturation d'un GHS pour les prises en charge hospitalières en zone de surveillance de très courte durée ainsi que pour les prises en charge de moins d'une journée

NOR : SANH0630390C

(La « fameuse » circulaire FRONTIERES)